

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 15.09.2026

Révision: 20.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Identification de la substance/préparation:** Dr. Schutz Alibaba
- **UFI:** Y0F0-P08R-F00P-NJ2N
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Identification de la société/entreprise:**
 - Dr. Schutz GmbH
 - Holbeinstraße 17
 - D-53175 Bonn
 - Telefon: +49 228/95 35 2-0
 - Telefax: +49 228/95 35 2-29
 - E-Mail: info@dr-schutz.com
- France:
 - Dr. Schutz France
 - 12 ZA DE CHAMBOIRAT
 - F-03450 Ebreuil
 - Tel. +33 (0) 4 43 500 600
 - E-Mail: contact@dr-schutz.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département de développement de produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 - Dr. Schutz France
 - 12 ZA DE CHAMBOIRAT
 - F-03450 Ebreuil
 - Tel. +33 (0) 4 43 500 600

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** n'est pas applicable
- **Pictogrammes de danger** n'est pas applicable
- **Mention d'avertissement** n'est pas applicable
- **Mentions de danger** n'est pas applicable
- **Indications complémentaires:**
 - EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 15.09.2026

Révision: 20.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Identification de la substance/préparation: Dr. Schutz Alibaba

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 85586-07-8 EINECS: 287-809-4 Reg.nr.: 01-2119489463-28	Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	≥1-<2,5%
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ☠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ☠ Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface anioniques	<5%
agents conservateurs (2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE / METHYLISOTHIAZOLINONE), parfums	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **Après inhalation:** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Après contact avec la peau:**

Après chaque nettoyage, utiliser des crèmes de soin et pour une peau très sèche, une pommade grasse.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 15.09.2026

Révision: 20.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Alibaba*

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Non applicable.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Porter un vêtement personnel de protection.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les consignes figurant sur l'étiquette et dans l'information produit technique.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 15.09.2026

Révision: 20.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Alibaba*

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· 8.1 Paramètres de contrôle****· Valeurs limites d'exposition:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL Pas d'autres informations importantes disponibles.**· PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire**· Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

En cas de risque de contact avec les yeux par des éclaboussures (p. ex. en transvasant de grandes quantités), lunettes de protection conformes à la norme EN 166 (p. ex. lunettes à monture avec protection latérale) recommandées.

· Protection du corps: Vêtement de protection léger**· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Respecter le mode d'emploi, le dosage recommandé et les remarques concernant le recyclage.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Liquide

· Couleur:

Blanchâtre

· Odeur:

Agréable

· Seuil olfactif:

Non déterminé

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 15.09.2026

Révision: 20.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Alibaba*

(suite de la page 4)

· Point de fusion/point de congélation:	0°C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C
· Inflammabilité	Non applicable
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé
· Supérieure:	Non déterminé
· Point d'éclair	Non applicable
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH à 20°C	5,5
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· Dynamique à 20°C:	0,952 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20°C:	1,006 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· Caractéristiques des particules	non applicable (liquide)

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %
· Masse moléculaire	18,02 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	n'est pas applicable
· Gaz inflammables	n'est pas applicable
· Aérosols	n'est pas applicable
· Gaz comburants	n'est pas applicable
· Gaz sous pression	n'est pas applicable
· Liquides inflammables	n'est pas applicable
· Matières solides inflammables	n'est pas applicable
· Substances et mélanges autoréactifs	n'est pas applicable
· Liquides pyrophoriques	n'est pas applicable
· Matières solides pyrophoriques	n'est pas applicable
· Matières et mélanges auto-échauffants	n'est pas applicable

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 15.09.2026

Révision: 20.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Alibaba*

(suite de la page 5)

- | | |
|--|----------------------|
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | n'est pas applicable |
| · Liquides comburants | n'est pas applicable |
| · Matières solides comburantes | n'est pas applicable |
| · Peroxydes organiques | n'est pas applicable |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | n'est pas applicable |
| · Explosibles désensibilisés | n'est pas applicable |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir le paragraphe "réactions dangereuses possibles"
- **10.2 Stabilité chimique** aucunes données.
- **Conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts**

Oral	LD50	1.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

52-51-7 bronopol (DCI)

Oral	LD50	305 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	1.600 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Aucune donnée disponible.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 15.09.2026

Révision: 20.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Alibaba*

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

EC50/48h (statique) 4,7 mg/l (Daphnia magna)

LC50/96h (statique) 3,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) (OECD 203)

52-51-7 bronopol (DCI)

LC50/96h 41,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

EC50/72h 0,4-2,8 mg/l (algue)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Éviter l'écoulement du produit dans la nappe phréatique/les eaux. Éviter l'écoulement du produit non dilué ou en grandes quantités dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
-----------	---

· Emballages non nettoyés:

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 15.09.2026

Révision: 20.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Alibaba*

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|----------------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR, ADN, IMDG, IATA | n'est pas applicable |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR, ADN, IMDG, IATA | n'est pas applicable |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe | n'est pas applicable |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | n'est pas applicable |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement
· Marine Polluant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable |
| · "Règlement type" de l'ONU: | n'est pas applicable |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- | |
|--|
| · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. |
| · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris. |
| · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris. |
| · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris. |
| · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. |

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31, modifié par le
règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date d'impression : 15.09.2026

Révision: 20.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Identification de la substance/préparation: *Dr. Schutz Alibaba*

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de développement de produits

· **Numéro de la version précédente:** 20

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
- Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3